Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

VILLE D'ORANGE – BUDGETS PRIMITIFS 2025

Présentation brève et synthétique

à destination des élus et des citoyens

retraçant les informations financières essentielles, destinées à l'information des citoyens

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

TABLE DES MATIERES

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE 3
II- ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE 4
III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2025 4
1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 5
1-1) Les recettes de fonctionnement 2025 5
1-2) Les dépenses de fonctionnement 2025 6
2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 6
2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2025 7
2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2025 7
2-3) Crédits d'investissement pluriannuels 8
IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES 9
V- BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING) 10
VI- LA FISCALITE 2025 10
VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL 11
VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL 12
1) Niveau d'endettement de la collectivité 12
2) Caractéristiques de la dette 12
IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL 12
X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL 13
XI- CONCLUSION 14

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Chaque année, les collectivités territoriales doivent procéder au vote de divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et les Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation entre l'ordonnateur (c'est-à-dire celui qui décide des dépenses et des recettes, ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et le trésorier (celui qui exécute les dépenses et les recettes, ici le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : le budget s'inscrit sur une année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : l'ensemble du budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses. Il n'y a pas d'affectation de recettes à une dépense précise, sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les Comptes de Gestion retranscrivent les écritures passées par le Trésorier. Celles-ci doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Comptes Administratifs retranscrivent les écritures passées par la Collectivité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du Compte de Gestion. Lors du vote des CA, le Maire quitte la séance et cède la Présidence afin que l'Assemblée délibérante puisse se prononcer sur sa gestion passée. Les CA doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe d'un côté les recettes courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat et les redevances et de l'autre les dépenses liées au fonctionnement courant comme le personnel, l'énergie, les consommables, les contrats, les subventions aux associations etc…

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la Commune comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

II- ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE

Le contexte budgétaire français actuel est marqué par une crise profonde des finances publiques qui se traduit notamment par un dérapage du déficit de l'Etat et un creusement de la dette publique depuis 2022.

- Dérapage du déficit :

Entre 2017 et 2024, le déficit public est passé de – 77 Md€ à – 175 Md€. Cette situation s'explique notamment par des erreurs de prévision sur les recettes de l'Etat. Il convient de préciser que le déficit public est principalement imputable aux administrations centrales.

- Creusement de la dette :

La dette publique connaît une augmentation de 46 % depuis 2017. Entre 2017 et 2024, elle a ainsi augmenté de 45,8 % ce qui représente près de 1 000 Md€. De ce fait, la charge de la dette a doublé depuis 2020, passant de 30 Md€ par an à 60 Md€ et ce malgré des taux faibles.

- Une dégradation de la situation financière des collectivités territoriales en 2024 :

En 2024, les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes de fonctionnement : c'est ce que l'on nomme l'effet ciseau (+ 4,8 % pour les dépenses contre + 2,4 % pour les recettes). L'augmentation des dépenses de fonctionnement est en partie due aux charges de personnel qui ont été impactées par plusieurs mesures imposées aux collectivités locales (par exemple : revalorisation du point d'indice, revalorisation des grilles salariales des agents de catégories B et C). Les charges à caractère général augmentent également.

III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Il convient de rappeler que le budget 2025 a été élaboré dans des conditions d'incertitudes élevées liées à l'instabilité politique nationale qui a considérablement retardé le vote de la loi de finances et a modifié à plusieurs reprises ses conséquences sur les finances locales.

Dans ce conteste, les prévisions 2025 sont, en dépenses de fonctionnement, en légère hausse (+ 3,25 %) malgré des prévisions au chapitre 011 « charges à caractère général » en baisse de 8,27 % par rapport au budget 2024. Cette évolution est principalement due à la prévision budgétaire inscrite en 2025 au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), nouveau mécanisme imaginé par l'Etat pour diminuer encore un peu plus ses dotations aux collectivités locales, pour lequel il n'est pas encore possible de savoir si la Ville d'Orange sera concernée ou non.

Comme pour les années précédentes, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une gestion rigoureuse et les recettes de fonctionnement d'une optimisation quand cela reste encore possible.

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 19,92 % par rapport au budget 2024. Cela est principalement dû au fait que l'année 2024 a représenté un montant record d'investissement car la plupart des grands travaux ont connu leur pleine exécution l'an passé. Logiquement, les recettes d'investissement sont en baisse avec notamment une diminution au chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement.

Tous les montant présentés ci-après sont provisoires en attente des chiffres définitifs qui seront établis par les Comptes Administratifs.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

Présentation du budget principal 2025 :

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE BP 2025

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	47 430 946,71 €	47 430 946,71 €
Investissement	26 537 170,39 €	26 537 170,39 €
Total	**73 968 117,10 €**	**73 968 117,10 €**

Ce tableau tient compte de la reprise et de l'affectation des résultats 2024.

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

1-1) Les recettes de fonctionnement 2025

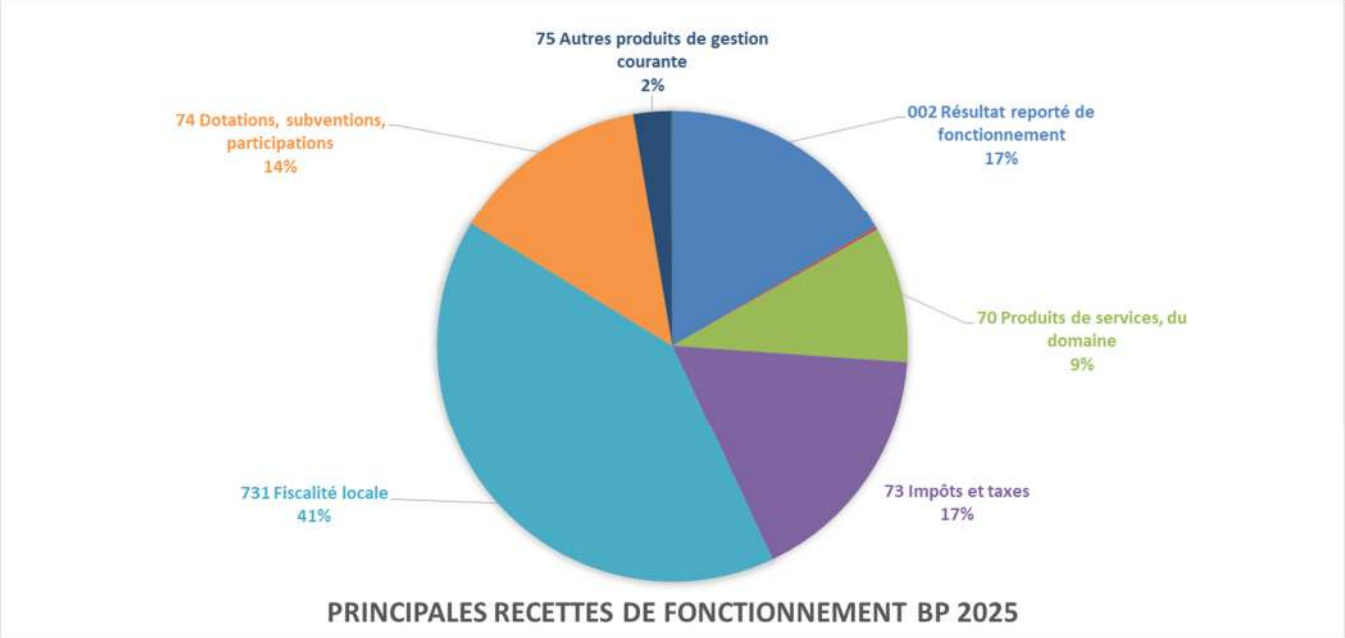
L'effort constant sur les recettes de fonctionnement continue de produire ses effets en 2025 puisqu'elles restent stables (+ 3,25 %) dans un contexte de désengagement permanent de l'Etat envers les collectivités et de non augmentation de la fiscalité des contribuables orangeois (particuliers et entreprises).

Le résultat reporté augmente de 22,53 % ce qui atteste de la gestion maîtrisée des finances par la Ville d'Orange.

Les chapitres « impôts et taxes » et « dotations » (principaux pourvoyeurs des recettes de fonctionnement) restent stables du fait de la volonté de l'équipe municipale de maintenir inchangés les taux d'imposition en 2025 (contrairement à nombres de communes qui les ont augmentés).

Les produits de services sont en baisse de 3,33 %. Une certaine forme de prudence est appliquée ici pour prendre en compte la baisse de pouvoir d'achat des Orangeois et donc un éventuel moindre recours aux services proposés par notre Commune.

Nous continuerons de travailler à l'optimisation de ce poste pour lequel les collectivités perdent petit à petit leur pouvoir décisionnel.



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

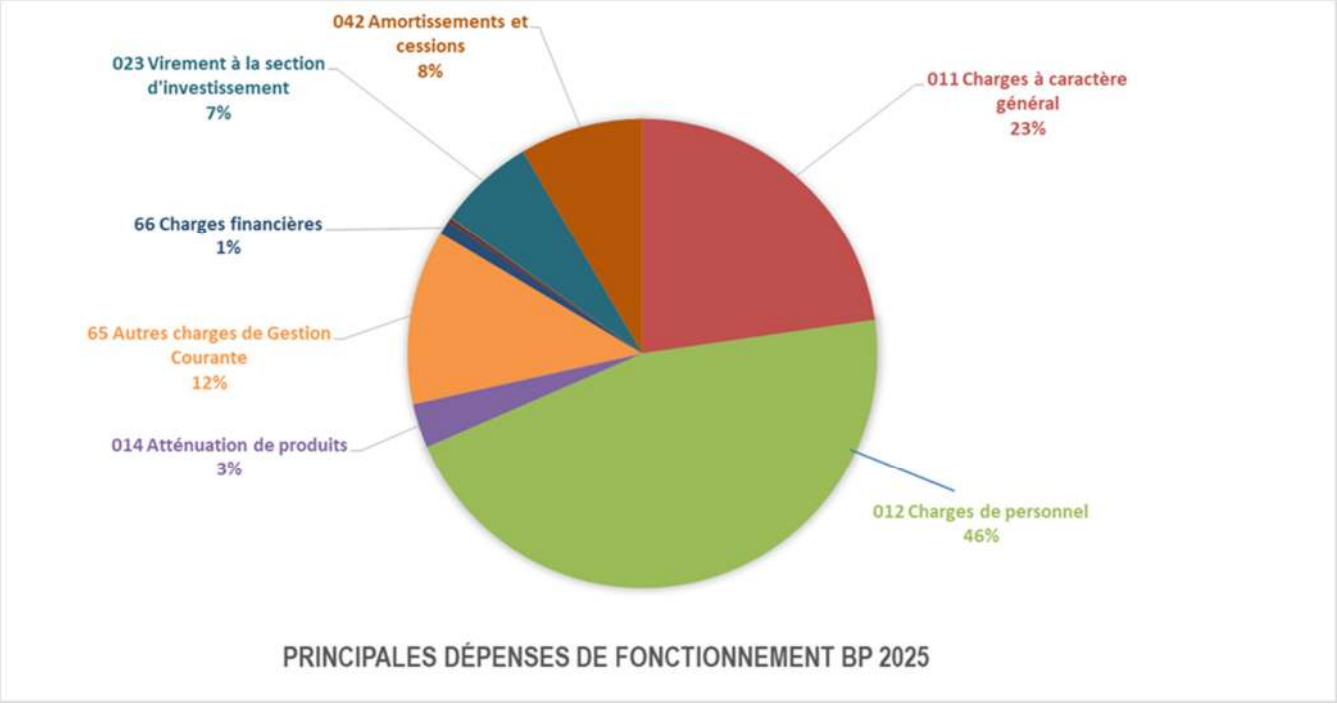
1-2) Les dépenses de fonctionnement 2025

Il faut souligner le travail de l'équipe municipale qui, malgré une inflation record (+ 10 % entre 2022 et 2023), arrive à contenir ses dépenses et même à diminuer ses charges à caractère général de 8,27 %.

Contraint par les décisions de l'Etat d'augmenter les salaires des fonctionnaires (et donc les charges revenant pour la plupart à l'Etat), l'augmentation du chapitre des dépenses de personnel subit une augmentation contenue à 0,18 % (alors que rien que le glissement vieillesse technicité représente, à lui seul, environ 2 % d'augmentation annuelle).

Les charges de gestion courante diminuent de 3,05 %. Sont réglées dans ce chapitre toutes les charges relatives aux subventions, participations ou contributions bien souvent obligatoires et dont les bénéficiaires ajustent les montants au vu de leurs besoins.

Les charges financières augmentent de 67,28 % en raison de la souscription d'un emprunt de 6,5 M€ en 2024 pour le financement de la construction du groupe scolaire Charlemagne au Coudoulet qui va commencer à être remboursé en 2025.



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2025

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

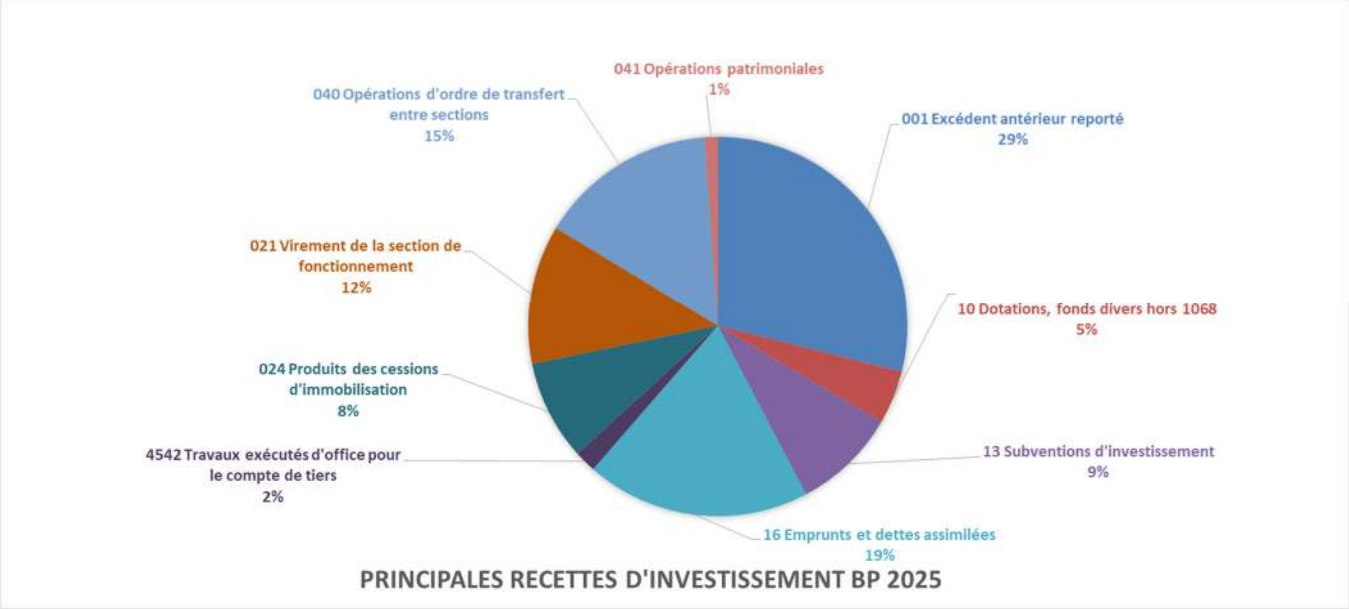
Après une année 2024 record en matière d'investissement, l'équilibre 2025 de la section d'investissement est en diminution de 19,92 %. Cette baisse s'explique notamment par le fait que plusieurs gros chantiers de travaux arrivent à leur terme en 2025 et ont donc connu leur pleine exécution en 2024.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2025

On souligne d'abord le doublement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+ 111,58 %) grâce à l'important excédent de fonctionnement dégagé en 2024.

Par ailleurs, la baisse la plus significative provient des subventions d'investissement qui diminuent de 12,95 %. Là aussi il convient de distinguer la totalité des inscriptions budgétaires 2024 abondées tout au long de l'année des subventions notifiées et des inscriptions 2025 qui concernent les seules demandes ayant reçues un arrêté d'attribution à ce jour. Ce chiffre sera donc amené à croître en 2025.



2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2025

De Budget Primitif à Budget Primitif, elles diminuent de 19,92 % en 2025, passant de 33,14 M€ en 2024 à 26,54 M€ cette année. On notera que 92,72 % des montants consacrés à l'investissement concernent des travaux ou l'achat de terrains et immeubles, démontrant ainsi la volonté de la Ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

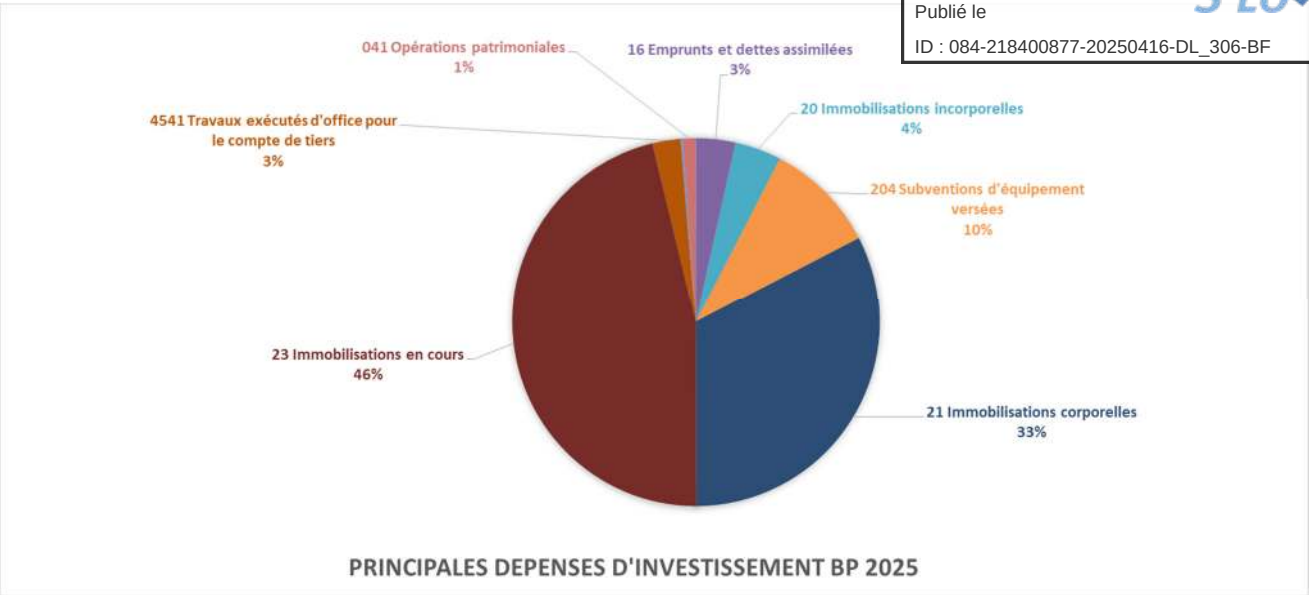
L'évolution des dépenses d'équipement s'explique par la fin de gros chantiers de travaux en 2025 lesquels ont donc eu une forte réalisation en 2024.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est désormais bien lancé et les crédits qui y sont consacrés restent conséquents, signe de l'excellent dynamisme de notre Commune.

La priorité du budget 2025 sera de continuer les travaux en cours et de commencer des projets nouveaux en maîtrisant la contrainte budgétaire nouvelle apparue avec la crise économique. En effet, le coût de la vie plus cher (notamment pour les matières premières) entraîne, à recettes égales, moins d'investissement. Toutes les entreprises ont en effet recours à une révision des prix à la hausse, ce qui réduit notre capacité d'investissement.

Il est à noter la présence du chapitre 454 qui sert à exercer les pouvoirs du Maire en matière de sécurité aux biens en périls. En effet lorsqu'un bien appartenant à une personne ou entreprise privée non identifiable ou non solvable, met en péril la sécurité des usagers, la Commune se doit d'effectuer les mises en sécurités voire les travaux nécessaires à sa sécurisation. Charge ensuite à la Commune de récupérer les sommes utilisées auprès du propriétaire. 0,66 M€ ont été provisionnés en 2025 contre 0,48 M€ en 2024.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF



2-3) Crédits d'investissement pluriannuels

Nous pouvons distinguer les investissements pluriannuels en cours d'exécution (AP/CP) et ceux en prévision (plan pluriannuel d'investissement).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT

Elles concernent des opérations d'investissement commencées ou en passe de l'être dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation est d'au moins 2 ans.

L'Autorisation de Programme (AP) fixe le montant total de l'opération et son nombre d'années d'exécution.

Les Crédits de Paiement sont la répartition par année de cette AP afin de « sacraliser » annuellement les montants nécessaires au bon déroulement des travaux.

En cas de besoin d'augmenter ou de diminuer l'AP ou sa durée, il convient de soumettre une délibération au vote du Conseil Municipal.

Il en va de même pour les Crédits de Paiement qui constituent le montant maximal utilisable dans l'année budgétaire en cours. En cas d'insuffisance de crédits, une délibération fixant de nouveaux montants de CP doit être présentée en Conseil Municipal.

Les AP/CP sont au nombre de 7 sur des durées allant de 3 à 10 ans. Le montant total des AP s'élève à 53,43 M€ et le montant total budgétisé 2025 au titre des CP est de 8,38 M€.

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) 2024/2025							
Dénomination de l'AP/CP	**Durée prévisible**	**Sens**	**Montant AP vôtée en TTC**	**Réalisé au 31/12/2024**	**Budgétisé 2025**	**RAR 2024**	**Reliquat**
Consolidation du théâtre antique	**10 ans**	Dépenses	**9 001 012 €**	8 414 234 €	100 000 €	42 968 €	443 811 €
		Recettes	**4 087 899 €**	3 688 899 €	0 €	0 €	399 000 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	**10 ans**	Dépenses	**10 543 000 €**	1 900 668 €	1 626 000 €	497 228 €	6 519 104 €
		Recettes	**1 709 261 €**	423 371 €	0 €	0 €	1 285 890 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	**10 ans**	Dépenses	**11 268 000 €**	2 468 025 €	1 161 365 €	979 578 €	6 659 032 €
		Recettes	**1 367 220 €**	647 949 €	719 271 €	0 €	0 €
Déviation routière Orange	**4 ans**	Dépenses	**7 500 000 €**	2 333 800 €	2 438 390 €	0 €	2 727 810 €
		Recettes	**0 €**	0 €	0 €	0 €	0 €
Réhabilitation hall des expositions	**4 ans**	Dépenses	**2 660 000 €**	72 364 €	269 185 €	816 €	2 317 635 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	**5 ans**	Dépenses	**8 456 062 €**	6 023 919 €	400 475 €	2 031 668 €	0 €
		Recettes	**748 002 €**	64 167 €	683 835 €	0 €	0 €
Construction d'un poste de police	**3 ans**	Dépenses	**4 000 000 €**	894 582 €	2 389 495 €	711 410 €	4 514 €
		Total Dépenses	**53 428 074 €**	**22 107 592 €**	**8 384 910 €**	**4 263 667 €**	18 671 905 €
		Total Recettes	**7 912 382 €**	**4 824 386 €**	**1 403 106 €**	**0 €**	**1 684 890 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Il est le reflet des opérations d'investissement en cours ou à venir qu'elles soient commencées ou pas. Ces opérations peuvent évoluer voire être supprimées au fil du temps afin de répondre aux évolutions de notre Commune.

Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'ORANGE													
Dénomination de l'Opération	Durée prévisible	Dépenses / Recettes	Montant total prévisionnel	Réalisé total au 31/12/2024	Reliquat au 31/12/2024	Budgétisé en 2025 (y compris reports)	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Emprunts	Subventions	Autofinancement
AP/CP CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE		Dépenses	9 001 012 €	8 414 234 €	586 778 €	142 968 €	443 811 €				0 €	4 087 899 €	4 913 113 €
		Recettes	4 087 899 €	3 688 899 €	399 000 €	0 €	399 000 €						
AP/CP MISE EN SECURITE ET EN VALEUR COLLINE SAINT EUTROPE		Dépenses	10 543 000 €	1 900 668 €	8 642 332 €	2 123 228 €	6 519 104 €				0 €	1 709 261 €	8 833 739 €
		Recettes	1 709 261 €	423 371 €	1 285 890 €	0 €	1 285 890 €						
AP/CP CREATION PARCOURS PATRIMONIAL, MUSEES ET HOTEL DIEU		Dépenses	11 268 000 €	2 468 025 €	8 799 975 €	2 140 943 €	6 659 032 €				0 €	1 367 220 €	9 900 780 €
		Recettes	1 367 220 €	647 949 €	719 271 €	719 271 €	0 €						
AP/CP DEVIATION ROUTIERE ORANGE		Dépenses	7 500 000 €	2 333 800 €	5 166 200 €	2 438 390 €	2 153 208 €	574 602 €			7 500 000 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
AP/CP REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS + BOULODROME		Dépenses	2 660 000 €	72 364 €	2 587 636 €	270 001 €	2 000 000 €	317 635 €			0 €	0 €	2 660 000 €
AP/CP CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET		Dépenses	8 456 062 €	6 023 919 €	2 432 143 €	2 432 143 €					6 500 000 €	748 002 €	1 208 060 €
		Recettes	748 002 €	64 167 €	683 835 €	683 835 €							
AP/CP CONSTRUCTION POSTE DE POLICE		Dépenses	4 000 000 €	894 582 €	3 105 418 €	3 100 905 €					0 €	0 €	4 000 000 €
REFECTION ENERGETIQUE BATIMENT SERVICES TECHNIQUES		Dépenses	771 319 €	442 080 €	329 239 €	329 240 €					0 €	98 066 €	673 254 €
		Recettes	98 066 €	29 420 €	68 646 €	68 646 €							
ADAP		Dépenses	1 224 000 €	454 924 €	769 076 €	100 000 €	354 924 €				0 €	0 €	1 224 000 €
ABORDS GYMNASE TRINTIGNANT		Dépenses	544 687 €	0 €	544 687 €	544 687 €					0 €	0 €	544 687 €
RENOVATION TOITURE HOTEL DE VILLE		Dépenses	102 000 €	0 €	102 000 €	102 000 €					0 €	0 €	102 000 €
EXTERIEUR SERVICES TECHNIQUES		Dépenses	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	3 000 000 €
RENOVATION MAISON DES ASSOCIATIONS		Dépenses	662 000 €	0 €	662 000 €	192 000 €	470 000 €				0 €	0 €	662 000 €
RENOVATION AILE SUD CONSERVATOIRE		Dépenses	3 563 882 €	0 €	3 563 882 €	63 882 €	1 750 000 €	1 750 000 €			0 €	0 €	3 563 882 €
ETANCHEITE DOJO		Dépenses	100 800 €	0 €	100 800 €	100 800 €					0 €	0 €	100 800 €
TRAVAUX ETANCHEITE TOITURE PALAIS DES PRINCES		Dépenses	333 060 €	0 €	333 060 €	333 060 €					0 €	0 €	333 060 €
MISE EN SECURITE BATIMENT DES CHOREGIES		Dépenses	126 000 €	0 €	126 000 €	126 000 €					0 €	0 €	126 000 €
FLOTTE AUTOMOBILE 21828		Dépenses	1 525 400 €			272 000 €	313 350 €	313 350 €	313 350 €	313 350 €	0 €	0 €	1 525 400 €
INFORMATIQUE 21831/21838		Dépenses	1 929 195 €			752 230 €	316 790 €	286 725 €	286 725 €	286 725 €	0 €	0 €	1 929 195 €
MOBILIER 21841/21848		Dépenses	1 145 406 €			465 814 €	174 707 €	168 295 €	168 295 €	168 295 €	0 €	0 €	1 145 406 €
LOGICIELS 2051		Dépenses	955 806 €			216 981 €	216 840 €	173 995 €	173 995 €	173 995 €	0 €	0 €	955 806 €
ESTIMATION RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT		Recettes	30 000 000 €			6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €			
TOTAL PPI Dépenses		Dépenses	69 411 629 €	23 004 596 €	40 851 226 €	16 247 271 €	21 371 766 €	3 584 602 €	2 442 365 €	2 442 365 €			
TOTAL PPI Recettes		Recettes	38 010 448 €	4 853 806 €	3 156 642 €	7 471 752 €	7 684 890 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	14 000 000 €	8 010 448 €	47 401 181 €

IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

- Budget annexe Pompes funèbres :

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE BP 2025

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 287 964,35 €	1 287 964,35 €
Investissement	689 588,24 €	689 588,24 €
Total	**1 977 552,59 €**	**1 977 552,59 €**

- Budget annexe Crematorium :

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM VILLE D'ORANGE BP 2025

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 705 864,29 €	1 705 864,29 €
Investissement	1 255 860,82 €	1 255 860,82 €
Total	**2 961 725,11 €**	**2 961 725,11 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

➢ Budget annexe Parking souterrain :

BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE VILLE D'ORANGE BP 2025

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	244 513,92 €	244 513,92 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	**244 513,92 €**	**244 513,92 €**

V- BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING)

Budget consolidé 2025 (budget principal et budgets annexes Pompes funèbres, Crematorium et Parking) :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 669 289,27 €	50 669 289,27 €
INVESTISSEMENT	28 482 619,45 €	28 482 619,45 €

VI- LA FISCALITE 2025

Les taux d'imposition des ménages **RESTENT STABLES** en 2025 après avoir considérablement diminués depuis 1995. En trente ans, ce sont 62,11 millions d'euros que les Orangeois ont économisé grâce aux baisses successives des impôts communaux décidés par cette équipe municipale. Malheureusement, l'inflation actuelle nous empêche de baisser à nouveau nos taux cette année, mais on notera que de nombreuses communes ont fait le choix d'augmenter, parfois de façon très forte, leurs taux d'imposition grevant ainsi le pouvoir d'achat de leurs concitoyens.

	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux taxe d'Habitation	19,50%	17,96%	17,48%	16,37%	15,77%	14,61%	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé
Taux taxe habitation Résidences Secondaires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	14,57%	14,57%	14,57%
Taux Taxe Foncier Bâti	27,40%	25,50%	24,82%	23,24%	22,55%	20,47%	20,47%	35,60%	35,60%	35,51%	35,51%	35,51%
Taux Taxe Foncier Non Bâti	63,00%	58,00%	56,46%	52,87%	53,78%	48,81%	48,81%	48,81%	48,81%	48,69%	48,69%	48,69%

BAISSE IMPORTANTE DES TAUX DEPUIS 1995

**** Le passage de 20,47% en 2020 à 35,60% en 2021 pourrait laisser penser à une augmentation. Il n'en est rien puisqu'il s'agit de la compensation de l'Etat pour le versement de la taxe d'habitation sur les résidences principales que la majorité des Orangeois ne payent plus et dont la totalité est désormais exonérée et compensée. Afin de maintenir un niveau de recettes équivalent, l'Etat a transféré aux Communes la part du Foncier Bâti qui était encaissée par le Département. Le citoyen paye toujours la même taxe, seule la répartition change puisque désormais la Commune en encaisse la totalité.***

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIP

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Epargne Brute	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-348 933 €	-1 394 621 €	-628 887 €
Epargne de Gestion	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-298 655 €	-1 121 496 €	-162 762 €
Epargne nette	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-848 933 €	-1 894 621 €	-1 453 887 €

L'épargne brute s'est fortement améliorée entre 2024 et 2025 grâce notamment à l'optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement menée par la ville d'Orange.

Un travail « d'économies » sur les dépenses de fonctionnement est mis en place afin de retrouver une épargne « prudentielle » nécessaire au bon fonctionnement de la Commune. Néanmoins la crise économique actuelle et l'inflation qu'elle engendre pourraient venir ternir cette volonté d'économies.

Depuis 2023, la Commune présente des épargnes différentes. Cela est dû au fait qu'un emprunt de 7,5 M€ a été levé en 2023 afin de financer la déviation de la RN7 ainsi qu'un emprunt de 6,5 M€ levé en 2024 pour financer la construction du groupe scolaire Charlemagne.

Les prévisions des niveaux d'épargne du budget principal 2025 sont en progrès par rapport à 2024. **Ce chiffre s'améliorera au compte administratif du fait de la prudence annoncée quant aux recettes et d'une réalisation en dépenses de fonctionnement inférieure à 100 %**. Cette situation peut s'expliquer par le contexte économique actuel avec la crise inflationniste qui touche notre pays et notamment par le coût des matières premières qui viennent alourdir les charges de fonctionnement permettant à la Commune d'exercer ses missions.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement ***moins*** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement.

Epargne de Gestion : épargne brute ***plus*** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : épargne de gestion ***moins*** annuité du capital de la dette ***ou*** épargne brute ***moins*** remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les montants indiqués sur 2025 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100 %. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces chiffres d'augmenter lors du prochain Compte Administratif.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

1) Niveau d'endettement de la collectivité

Objet	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 01/01/2025
Construction groupe scolaire Charlemagne au Coudoulet	6 500 000 €	0,00 €	6 500 000 €
Déviation RN7	7 500 000 €	7 375 000 €	6 875 000 €
TOTAL	**14 000 000 €**	**7 375 000 €**	**13 375 000 €**

2) Caractéristiques de la dette

Objet de l'emprunt	Montant emprunté	Taux	Durée du prêt	Montant de l'échéance 2025
Construction groupe scolaire Charlemagne	6 500 000 €	Taux fixe à 3,25 %	20 ans	532 289,06 €
Déviation de la RN7	7 500 000 €	Taux fixe à 3,80 % hors assurance	15 ans	754 125,00 €
TOTAL ANNUITES EMPRUNTS 2025				**1 286 414,06 €**

IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL

Les ratios du BP 2025	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fontionnement / habitant	1 367 €	1 299 €
2 - Produit des impositions directes / habitant	598 €	719 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 614 €	1 494 €
4 - Dépenses d'équipement brut / habitant	838 €	344 €
5 - Encours de la dette / habitant	456 €	1 006 €
6 - DGF / habitant	159 €	198 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	54,11%	61,60%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	97,94%	93,60%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	51,93%	23,10%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	28,23%	67,40%

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2023 (source : collectiviteslocales.gouv.fr)

* le montant des dépenses de personnel est réduit des mises à disposition auprès du Pays d'Orange en Provence (POP) et des remboursement des frais de personnel des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

L'interprétation globale de ces ratios est la suivante :

La ville d'Orange, avec moins d'imposition (fiscalité locale telle que taxe foncière ou taxe foncière non bâtie), moins de participation de l'Etat (en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement) moins de masse salariale et moins d'endettement, est en mesure de réaliser beaucoup plus de travaux que les villes de la même strate.

X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➢ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2025 :

- 362 titulaires
- 116 contractuels
- 1 apprenti

➢ Charges de personnel prévisionnelles pour 2025 :

En 2025, les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :

- L'augmentation de la cotisation **CNRACL : 255 000 €.** Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, qui entre en vigueur au 1er janvier 2025, augmente de 3 points par an le taux de la cotisation patronale de la CNRACL (retraite). En 2025, le taux de cotisation passera de 31,65 % à 34,65 %. Il atteindra 43,65 % en 2028. En l'espace de 4 ans, ce décret aura pour incidence une augmentation de plus d'un million d'euros à effectif constant sans tenir compte d'éventuelles augmentations (valeur du point, SMIC, premiers indices des grilles, GVT, etc.) qui impactent cette cotisation. Soit une hausse à minima de 5 % du chapitre 012.
- Retour au taux normal de **l'URSSAF maladie** pour le régime spécial CNRACL. Le taux ordinaire des cotisations maladie à 9,88 % signe son retour au 1er janvier 2025 : **85 000 euros.**

Toutefois **ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises à disposition** d'agents auprès :

- ➢ Du Pays d'Orange en Provence : 1 290 000 €
- ➢ Du CCAS : 18 000 €
- ➢ Des budgets annexes - Pompes funèbres et crématorium : 690 000 €

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépense correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités, une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250416-DL_306-BF

XI- CONCLUSION

Forte de sa bonne gestion passée et de son excédent capitalisé, Orange voit son avenir empreint d'un bon optimisme.

Tant les nombreux investissements structurants prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement que le maintien de services à la population à un tarif bas laissent entrevoir une volonté de conserver une ville attractive, sécurisée et plaisante à vivre.

Notre **budget principal reste dynamique** tout en continuant de ressentir les conséquences du désengagement de l'Etat dans le versement de ses dotations ou dans le transfert de compétences non financés. La crise économique liée au conflit entre l'Ukraine et la Russie ainsi que les incertitudes liées au contexte international nous amènent à proposer un budget prudentiel au vu des efforts consentis par la Ville d'Orange envers ses concitoyens.

Le budget 2025 est un budget sincère et équilibré.

L'année 2025 devrait être conforme aux dernières années en s'attachant à maintenir le niveau d'offres en matière de services, **tout en maintenant d'importants travaux d'équipement et d'infrastructures à destination des Orangeois**.

Avec des taux d'imposition parmi les plus bas et grâce à la maîtrise de ses dépenses, Orange est une commune unanimement reconnue pour sa parfaite gestion des deniers publics.

Ainsi la Chambre Régionale des Comptes de la Trésorerie d'Orange puis de Vaison la Romaine font ressortir cette bonne santé financière au travers de divers rapports ou analyses.

Notre commune restera par ailleurs attentive aux nouvelles réformes, transfert de compétences ou projets afin de ne pas dégrader sa situation financière.

En sa qualité de ville « centre », Orange a mutualisé ses services supports et travaille sur l'optimisation de l'exercice de ses compétences.